

Programme LEADER

Pays de Cocagne 2014-2020

Partenaire de vos projets !

CRÉDIT PHOTO : VUE SUR PUYLAURENS/Y. CHEVOJON

Le mot du Président

Le LEADER, « Liens Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un programme européen de développement des territoires ruraux, accompagnant des projets innovants.

En Pays de Cocagne, nous aidons les acteurs publics et privés dans leurs projets touristiques et de loisirs, la valorisation des zones d'activités, la qualification des entrées et des cœurs de bourg, le développement des infrastructures et services pour l'enfance-jeunesse et la santé, la transition énergétique et l'économie de proximité, à l'instar des circuits courts agricoles.

Une enveloppe de 2 670 000 € de FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) a été attribuée - par la Région Occitanie (Autorité de Gestion des crédits européens) - au Pays de Cocagne pour la période 2014-2020. Elle permet d'accompagner financièrement les porteurs de projet du territoire et complète les moyens propres du « Pays ».

Bienvenue au Pays de Cocagne !

Bernard Carayon

Maire de Lavour

Conseiller régional d'Occitanie

Président du GAL Cocagne



Les thèmes du programme en Pays de Cocagne

1 STRUCTURER L'OFFRE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS

⇒ Créer une offre de découverte en lien avec la thématique du pastel

Exemples : sites de visite et centres d'interprétation, circuits de visite, manifestations culturelles

⇒ Développer l'offre de loisirs en lien avec l'eau, la nature et le patrimoine

Exemples : activités le long de la rivière Agout, bases de loisirs, itinéraires et chemins de randonnée

⇒ Mettre en œuvre des outils de communication au service de la promotion touristique du Pays de Cocagne

Exemples : outils d'accueil et d'information numérique, portails web, éditions de brochures et guides numériques, salons et foires

⇒ Accompagner la professionnalisation du réseau des offices de tourisme

Exemples : aménagement des locaux, programme de formation



CRÉDIT PHOTO : BASE DE LOISIRS AQUAVAL À LAUTREC/CCLPA

2 QUALIFIER L'OFFRE TERRITORIALE À DESTINATION DES ENTREPRISES ET DES POPULATIONS

⇒ Qualifier les zones d'activités économiques communautaires

Exemples : aménagements paysagers, signalétique, services aux entreprises

⇒ Mener des opérations de valorisation des entrées et des cœurs de bourg, en lien avec l'identité pastel

Exemples : embellissement des revêtements, mobilier urbain, traitement paysager, cheminements doux



CRÉDIT PHOTO : VILLAGE DE BELCASTEL/CCTA

⇒ Organiser des actions de sensibilisation sur le patrimoine local

Exemples : guides techniques, animations, expositions

3 DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES POUR L'ENFANCE-JEUNESSE ET AUTOUR DE LA SANTÉ

⇒ Renforcer l'offre de lieux et d'animations pour la jeunesse

Exemples : espaces de loisirs et/ou de pratiques sportives, maisons des jeunes et des associations.

⇒ Développer l'offre autour de la santé

Exemples : équipements pour professionnels (maisons et pôles de santé, cabinets médicaux), structures d'accueil pour personnes âgées et dépendantes

⇒ Engager une réflexion sur un possible positionnement santé/bien-être du territoire

CRÉDIT PHOTO : CABINET MÉDICAL DE GUITALENS-L'ALBARÈDE / COMMUNE DE GUITALENS-L'ALBARÈDE



4 IMPULSER UNE DÉMARCHE TERRITORIALE AUTOUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU MAINTIEN DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

⇒ Elaborer un cadre stratégique commun pour le développement durable en Pays de Cocagne

⇒ Soutenir la mise en œuvre de projets opérationnels

Exemples : rénovation thermique de bâtiments publics, production d'énergies renouvelables, déplacements alternatifs (aménagements intermodaux, aires de covoiturage), économie circulaire (multiservices, jardins partagés, recycleries, ...)



CRÉDIT PHOTO : ÉOLIENNES DE CUQ-SERVIÈS/IDRR

5 SOUTENIR DES PROJETS DE COOPÉRATION AVEC D'AUTRES TERRITOIRES RURAUX, EN FRANCE OU EN EUROPE

Exemples : partenariats autour de la stratégie touristique, de la transition énergétique ou des circuits courts.



CRÉDIT PHOTO : MARCHÉ DE PUylaurens/OTI SOR ET AGOUT

Qui peut demander une aide ?

UNE DEMANDE DE SUBVENTION PEUT ÊTRE PRÉSENTÉE PAR UN PORTEUR DE PROJET :

⇒ **Public** : communauté de communes, commune, établissement public, chambre consulaire...

⇒ **Privé** : entreprise, exploitation agricole...

⇒ **Associatif**

SOUS RÉSERVE DE :

⇒ S'inscrire dans la stratégie de développement du territoire du Pays de Cocagne et dans un des thèmes d'intervention du programme Leader

⇒ Présenter un projet en Pays de Cocagne (voir la liste des communes en dernière page)

⇒ Disposer déjà de co-financements publics français (Etat, Région, Département, collectivités locales...) sur le même projet

Qui décide d'attribuer les aides ?

LE PROGRAMME EST PILOTÉ PAR UN GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) :

⇒ Une équipe technique formée par un animateur et une gestionnaire. Elle est chargée d'accompagner les porteurs de projet

⇒ Un Comité de Programmation composé de 9 élus et 10 représentants de la société civile. Il examine et sélectionne les projets et les demandes de subvention.

IMPERATIF

⇒ Il ne faut surtout pas engager de dépenses sur un projet avant d'avoir sollicité le programme Leader

⇒ L'aide Leader est calculée en dernier, sur la base des autres subventions publiques obtenues, dans la limite de 80% de taux d'aide publique

Le territoire du Pays de Cocagne



CC TARN-AGOUT

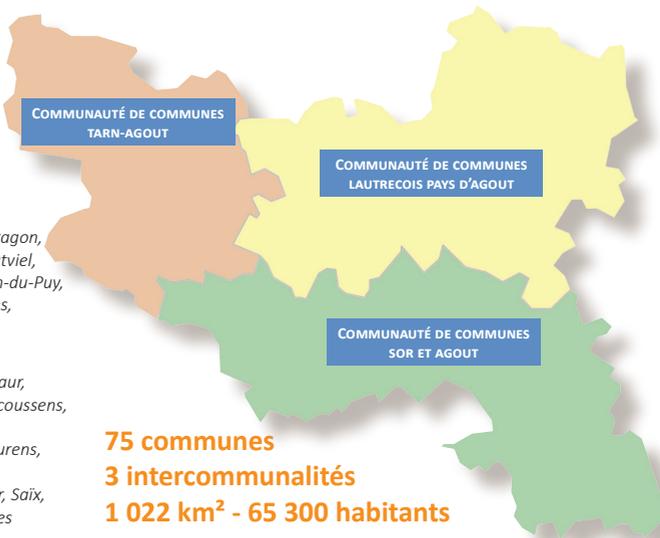
Ambres, Azas, Bannières, Belcastel, Garrigues, Labastide-Saint-Georges, Lacougotte-Cadoul, Lavour, Lugan, Marzens, Massac-Séran, Montcabrier, Roquevidal, Saint-Agnan, Saint-Jean-de-Rives, Saint-Lieux-lès-Lavour, Saint-Sulpice-la-Pointe, Teulat, Veilhes, Villeneuve-lès-Lavour, Viviers-lès-Lavour

CC LAUTRECOIS PAYS D'AGOUT

Brousse, Cabanès, Carbes, Cuq, Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Jonquières, Laboulbène, Lautrec, Magrin, Missècle, Montdragon, Montpinier, Moulayrès, Peyregoux, Prades, Pratviel, Puycalvel, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Julien-du-Puy, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Vènès, Vielmur-sur-Agout, Viterbe

CC SOR ET AGOUT

Aguts, Algans, Appelle, Bertre, Cambon-lès-Lavour, Cambounet-sur-le-Sor, Cuq-Toulza, Dourgne, Escoussens, Lacroisille, Lagardiolle, Lescout, Massaguel, Maurens-Scopont, Mouzens, Péchaudier, Puylaurens, Saint-Affrique-lès-Montagnes, Saint-Avit, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sernin-lès-Lavour, Saix, Sémalens, Soual, Verdalle, Viviers-lès-Montagnes



Vous avez un projet ?

Prenez contact avec l'équipe technique du PETR du Pays de Cocagne qui vous aidera à :

- ➔ Définir et construire votre projet
- ➔ Vérifier son éligibilité au programme Leader
- ➔ Trouver des cofinancements éventuels
- ➔ Constituer votre dossier de demande de subvention

Contacts



T A R N



GAL PETR du Pays de Cocagne

Espace Ressources - Rond-point de Gabor
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE - 05 63 41 89 12

Bernard CARAYON, Président du GAL, Maire de Lavour
et Conseiller régional d'Occitanie
cabcarayon@yahoo.fr

Yannick LEVADE, animateur du programme Leader
contact@payscocagne.org

Claire MILLET, gestionnaire administrative
claire.millet@payscocagne.org